

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 02

Administration d'accueil: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance – Direction générale des entreprises	Catégorie : A
Corps : Ingénieurs de l'industrie et des mines	Indice sommital du corps : IM 972 (HEA3)
Grade ou classe : Ingénieur de l'industrie et des mines	Indice maximum de recrutement : IM 673

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S): Voir descriptif de l'emploi et des missions.

Critères de sélection / Compétences recherchées : Une présélection des candidats est faite sur dossier. Les candidats présélectionnés sont ensuite auditionnés par un jury au sein du secrétariat général de la direction générale des entreprises (DGE). Les candidats doivent notamment disposer de solides connaissances techniques et scientifiques pour pouvoir exercer le métier d'ingénieur de l'industrie et des mines dans les différents domaines d'intervention décrits aux paragraphes ci-dessous. Ils doivent également disposer de bonnes capacités rédactionnelles.	Formation et stages : Durée : une journée à une semaine. Lieu : principalement dans les écoles des mines, au centre de formation de l'environnement à Paris, au centre de formation interministériel IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) à Vincennes, à l'INERIS, au BRGM et dans les centre de formation de l'ASN... Les agents participent en début mais également tout au long de leur carrière à des stages et des formations dans les domaines d'intervention liés à leur poste, mais également dans des domaines de culture générale : expression orale et écrite, etc.
---	--

Affectation : En règle générale, la durée minimale dans un poste donné ne peut être inférieure à 3 ans. Les postes proposés aux candidats sont des postes vacants déjà proposés à la mobilité, dans les domaines évoqués ci-dessous. Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement. <u>Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.</u>	Dates de : - Mise à disposition : 01/07/2021 - Détachement : 01/09/2021
--	--

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :
Néant.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Agents de catégorie A de la fonction publique de l'Etat, les ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) exercent leurs fonctions principalement pour le compte de trois employeurs :

- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR) ;
- Le Ministère de la Transition Écologique (MTE) ;
- L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

Au sein de ces ministères, les IIM sont principalement affectés dans les réseaux des services déconcentrés :

- Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en particulier pour l'activité métrologie et l'accompagnement des entreprises dans les domaines du développement industriel, de la compétitivité et de l'innovation ;
- Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour les activités de sécurité industrielle, d'environnement et de contrôles techniques de sécurité.
- **Pour ce qui concerne l'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et la Réunion) :**
 - + Les directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) ;
 - + Les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Ils peuvent aussi être affectés en administration centrale, notamment au sein de :

- La Direction Générale des Entreprises (DGE) au MEFR ;
- La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) au MTE ;
- La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) au MTE.

Ils peuvent aussi être affectés à l'ASN :

- Dans les directions fonctionnelles et opérationnelles :
 - + Direction des Centrales Nucléaires (DCN) ;
 - + Direction du Transport et des Sources (DTS) ;
 - + Direction des rayonnements ionisants et de la santé...
- Dans les 11 divisions territoriales compétentes sur une ou plusieurs régions administratives (division de Bordeaux, division de Caen, division de Châlons-en-Champagne...).

Ils peuvent enfin être en poste dans les écoles des mines regroupées au sein de l'institut Mines-Télécom qui regroupe les 6 écoles des mines et les 4 écoles de l'Institut Télécom.

Des domaines d'intervention variés pour des fonctions à responsabilité.

En contact avec les entreprises et en relation avec de nombreux autres services de l'Etat, les IIM effectuent des missions variées :

- **Environnement industriel** : protection de l'environnement et de la santé contre les risques industriels et les nuisances, par la mise en place de prescriptions techniques visant à prévenir ou limiter les pollutions (rejets polluants dans l'eau et dans l'air, réduction et bonne élimination des déchets, ainsi que réhabilitation des sites et sols pollués...) et les risques (incendie, explosion et toxiques).
- **Métrologie** : surveillance des instruments de mesure utilisés notamment dans les transactions commerciales (balances, pompes à essence, taximètres...) et des organismes chargés du contrôle périodique de ces instruments.
- **Contrôle de la sécurité des véhicules** : vérification de l'application des règles relatives à la réception des véhicules (poids lourds, transports en commun, transports de matières dangereuses), et à la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules (légers et poids lourds).

- **Développement économique** : soutien de la compétitivité des entreprises (industrie, commerce, artisanat, tourisme) en accompagnement de leur développement et en favorisant l'innovation, la recherche industrielle et la diffusion des technologies.
- **Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection** : protection des travailleurs, des patients, du public et de l'environnement et suivi des risques liés à l'utilisation du nucléaire.
- **Contrôles des équipements sous pression** : vérification de la conception, de la fabrication et des opérations de vérifications périodiques des équipements sous pression et des canalisations.
- **Sous-sol, mines, carrières** : gestion rationnelle du sous-sol, contrôle de la sécurité des travailleurs dans les exploitations minières, suivi de la création, de l'exploitation et de la fermeture des mines, carrières, puits de pétrole...
- **Énergie** :
 - + Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie (économies d'énergie) ;
 - + Contrôle technique et administratif des ouvrages de production et de transport d'énergie (sécurité des grands barrages, lignes électriques haute tension...).
- **Métiers des fonctions support** : pour coordonner et mettre en œuvre leurs missions, les réseaux des services déconcentrés peuvent faire appel aux IIM sur des fonctions transversales : pilotage de projets, ressources humaines, logistique, informatique, gestion budgétaire, qualité et contrôle des processus...
- **Ecoles des mines** : enseignement, recherche, fonctions d'encadrement et de direction dans les secrétariats généraux, les directions des études, ou les départements de recherche, responsabilités en matière de relations recherche-industrie...

Dans les domaines de la sécurité industrielle, de la protection de l'environnement, de la sécurité des installations nucléaires, tout comme dans le domaine de la métrologie, ils peuvent réaliser des visites d'inspection programmées ou inopinées (opérations « coup de poing ») et des contrôles techniques sur site, assortis de l'étude de dossiers à caractère technique et de la rédaction de documents administratifs (instruction de dossiers de demande d'autorisation ou d'agrément, rédaction de rapports de visites ou de contrôles, préparation de courriers ou d'avis de l'autorité administrative, rédaction de projets d'arrêtés préfectoraux, etc...).

Dans le domaine du développement économique, ils sont en contact avec des chefs d'entreprises pour accompagner le développement de leur entreprise. Dans ce cadre, ils travaillent en étroite liaison avec les autres services de l'Etat, sous l'autorité des préfets ; ils rencontrent les représentants du monde économique et les différents partenaires institutionnels (réseaux constituant les pôles de compétitivité, milieux académiques de la recherche et de l'innovation, élus locaux, départementaux ou régionaux, banques et agences de développement économique, chambres de commerce et d'industrie, professionnels des services ou de l'artisanat...).

D'une manière générale, dans les services déconcentrés, D(R)EAL, DRIEE et DI(R)ECCTE, les IIM sont à la fois conseillers du préfet en matière industrielle, experts techniques, médiateurs voire arbitres en matière d'application réglementaire, financiers par l'octroi d'aides publiques pour la réalisation de projets industriels, conseillers vis à vis des différents acteurs de la vie économique et partenaires des décideurs locaux.

En administration centrale, les IIM peuvent, selon leur expérience, obtenir au cours de leur carrière, des responsabilités significatives (chef de bureau, expert...) et dans ce cadre être amenés à participer à des négociations au niveau national ou international dans les instances prévues à cet effet.

Au sein de l'ASN, ils sont principalement chargés d'élaborer la réglementation et de vérifier le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations ou activités contrôlées.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Emploi fonctionnel de chef de mission	Echelon spécial	HE A3	972	Indice sommital du corps : IM 972
		HE A2	925	
		HE A1	890	
	7	1027	830	
	6	996	807	
	5	959	777	
	4	912	743	
	3	861	704	
	2	812	666	
	1	762	628	
Ingénieur hors classe	Echelon spécial	HE A3	972	
		HE A2	925	
		HE A1	890	
	5	1027	830	
	4	995	806	
	3	946	768	
	2	896	730	
	1	850	695	
Ingénieur divisionnaire	8	995	806	
	7	946	768	
	6	896	730	
	5	837	685	
	4	791	650	
	3	721	597	
	2	665	555	
	1	619	519	
Ingénieur de classe normale	10	821	673	Indice maximum de recrutement : IM 673
	9	774	637	
	8	739	610	
	7	697	578	
	6	646	540	
	5	611	513	
	4	565	478	
	3	518	445	
	2	484	419	
	1	444	390	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.economie.gouv.fr

www.entreprises.gouv.fr